



Erasmus+



(ex)change your life!

Lycée Christian Bourquin

La mobilité internationale des étudiants

Lycée Christian Bourquin
4, Avenue Nelson Mandela
66700 ARGELES SUR MER
FRANCE
Tél. : +33 (0)4 68 81 02 02

**Référent mobilité pour
l'Enseignement supérieur
(ERASMUS+) :**

David DUPASQUIER
Professeur de Tourisme

Tél : +33 (0)6 76 71 40 60
david.dupasquier@free.fr

Quelques sources d'information utiles

- ◆ Lycée Bourquin :
 - <http://www.lyc-bourquin-argeles.ac-montpellier.fr/erasmus-plus>
 - **Bureau des Relations Internationales** (petite salle CDI)
- ◆ Agence Erasmus+ France : <http://www.agence-erasmus.fr/>
- ◆ Application Erasmus+ (à télécharger sur votre smartphone)
- ◆ Génération Erasmus :
 - <http://www.generation-erasmus.fr/sejour-bourse-erasmus-etudiant/>
 - <https://www.facebook.com/GenerationErasmus>
- ◆ Centre d'Information et de Documentation Jeunesse : <http://www.cidj.com/>
- ◆ Toute l'Europe : <https://www.touteurope.eu>
- ◆ Ministères de l'Europe et des Affaires Etrangères (Conseil aux voyageurs) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Les possibilités de mobilité à l'étranger

La mobilité internationale des étudiants peut s'effectuer sous la forme :

- d'une mobilité de stage en entreprise (2 mois minimum de date à date) dès la 1^{ère} année de BTS,
- ou d'une mobilité d'études (3 mois minimum) dès la 2^{ème} année de BTS,
- les deux pouvant être combinées (12 mois maximum).

Chaque étudiant a la possibilité d'effectuer une mobilité de 12 mois maximum par cycle d'études (étude et/ou stage) :

- 12 mois en BTS/DUT/Licence
- 12 mois en Master
- 12 mois en Doctorat

Tous les pays qui ne présentent pas de risques et dont les entreprises d'accueil sont en adéquation avec votre spécialité d'étude (Tourisme ou Hôtellerie-Restauration) sont susceptibles de vous accueillir en mobilité de stage.

Toutefois, seules les mobilités à destination d'un pays membre de l'Union Européenne (+ Islande, Norvège, Turquie) peuvent donner lieu à l'octroi d'une bourse Erasmus+.

Les démarches

Date limite de dépôt des candidatures

Pour une mobilité de stage à partir de mai ou pour une mobilité études à partir de septembre de la même année :

Dépôt de la fiche de candidature : **20 décembre**.

Dépôt du dossier de candidature complet : **15 janvier**

- Lettre de motivation + CV actualisé
- Université et formation souhaitée, avec coordonnées précises (pour une mobilité d'études)
- Entreprise ou organisme d'accueil, avec coordonnées précises (pour une mobilité de stage)

Reconnaissance et valorisation de l'expérience

Un **supplément au diplôme** (décrivant la spécificité de la formation ainsi que les compétences et connaissances acquises) et l'**Europass Mobilité** (décrivant la période d'étude ou de formation en Europe) seront délivrés à tout étudiant ayant effectué une mobilité. Ces deux documents permettront une meilleure reconnaissance de votre parcours de formation en Europe.

Engagement de l'étudiant

Un étudiant du lycée Bourquin qui participe à une mobilité internationale dans le cadre de ses études supérieures s'engage à :

- Présenter un rapport au retour de sa mobilité (rapport écrit + soutenance orale + documents administratifs)
- Partager son expérience internationale, en particulier avec les élèves, étudiants et personnels du lycée

Critères de sélection des étudiants

Lors d'une réunion du conseil des professeurs en janvier seront étudiés pour chaque candidat à la mobilité, les critères suivants :

- Résultats scolaires de première année en langues et autres matières : l'étudiant ne doit pas montrer de difficultés majeures, notamment en langues
- Degré d'autonomie et d'adaptation de l'étudiant, capacité à travailler seul
- Capacité à mener les deux scolarités de front : BTS en France et études à l'étranger
- Mobilité liée à un projet professionnel
- Motivation : raisons de la mobilité + objectif(s) professionnel(s) : évaluation à partir d'une lettre de motivation lue lors du conseil aux professeurs et au représentant de l'administration
- Capacité financière à assurer les frais de déplacement et d'hébergement sur place et à avancer les frais (le remboursement pouvant avoir lieu en fin de mobilité ou plus tard)

Mobilité de stages

Les étudiants post-bac ont la possibilité d'aller passer 2 mois (minimum 60 jours de date à date) **en stage** au sein d'une entreprise dont le siège est basé à l'étranger.

Période :

- De mai à juin (2 mois) pour les étudiants de BTS Tourisme
- De mai à août (4 mois) pour les BTS Hôtellerie restauration

Bourse : cf. document de calcul des bourses

Chaque étudiant porteur d'un projet de stage à l'étranger recherche son entreprise ou établissement d'accueil à l'étranger. Il peut solliciter pour cela l'aide et l'avis de l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique valide la qualité du projet de l'étudiant et la pertinence du lieu de stage avant toute mobilité.

Mobilité d'études

Les étudiants post-bac en **BTS Hôtellerie** et **BTS Tourisme** ont la possibilité d'aller passer de 3 mois (minimum) à 12 mois (maximum) dans un établissement universitaire à l'étranger, sur la période scolaire, tout en réintégrant, à l'issue de cette période, le cursus qu'ils ont commencé en France.

Seules les universités ou écoles situées dans l'Union Européenne (+ Islande, Norvège, Turquie) et disposant de la **Charte Erasmus+ pour l'Enseignement supérieur** sont susceptibles de vous accueillir pour une mobilité d'études.

- **Période** : De septembre à décembre
- **Durée** : minimum 3 mois
- **Bourse** : cf. document de calcul des bourses
- **Crédits (ECTS)** : minimum 20 crédits

Il appartient à l'étudiant de trouver la formation et l'établissement qui lui conviennent, dans le pays de son choix, et ce, grâce aux différents sites Internet des universités ou écoles. Par la suite, les coordinateurs prendront contact avec l'université étrangère afin de signer un **contrat bilatéral** pour l'année suivante.

Un **contrat d'étude** et un **contrat d'étudiant** seront également signés.

Nous demandons aux étudiants partant en mobilité de tout faire pour suivre le cursus français pendant leur séjour à l'étranger. Pour cela, un envoi (courrier ou Internet) des cours et des devoirs a lieu toutes les une à deux semaines.

Les crédits européens : European Credit Transfer System (ECTS)

Les ECTS ont pour but de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger, notamment dans le cadre du programme ERASMUS+. Le crédit ECTS est proportionnel au volume de travail à fournir par l'étudiant et permet de mesurer le niveau atteint.

Éléments pris en compte pour l'attribution des crédits

- L'horaire hebdomadaire par discipline
- L'horaire annuel par discipline
- L'importance du coefficient sur le référentiel d'examen
- La charge de travail pour l'étudiant pour atteindre les objectifs du programme :
Connaitre, comprendre, être capable de faire après réussite d'un programme de formation ; assister aux cours, participer à des conférences, séminaires, salons, étudier régulièrement, en autonomie, écrire des rapports, conduire des actions liées à sa formation, effectuer des stages, préparer les examens.

Les aides financières possibles

Bourses ERASMUS+

Pour une mobilité dans le cadre de l'Union Européenne, l'étudiant peut percevoir une bourse Erasmus+ (cf. document de calcul des bourses).

Le nombre de bourses Erasmus+ est limité chaque année.

Bourses DAREIC

Quelques bourses de stage à l'étranger sont attribuées par le Rectorat de Montpellier (DAREIC). Elles sont attribuées au mérite, après le stage, sur avis de l'équipe pédagogique et classement de l'ordre des candidatures par le Proviseur.

A titre d'exemple, en 2017, une bourse de 250 € a été versée à quelques étudiants ayant effectué un stage dans l'Union Européenne et de 650 € pour un stage aux Philippines.

Quelques établissements avec lesquels nous travaillons à l'international (études)

BELGIQUE Bruxelles - *Erasmushogeschool* - www.ehb.be

ESPAGNE

- ➔ **Almería** : IES Almeraya - <http://www.juntadeandalucia.es/averroes/centros-tic/04001205/helvia/sitio/index.cgi>
- ➔ **Barcelona** : CETT Escola d'Hoteleria i Turisme - <https://www.cett.es>
- ➔ **Cambrils** : Institut Escola d'Hoteleria i Turisme - <http://www.inshotturcambrils.com>
- ➔ **Girona** : Escola Universitaria de Turisme - www.udg.es/turisme
- ➔ **Girona** : Institut Escola d'Hostaleria i Turisme - <http://www.ehtg.cat/>
- ➔ **Madrid** : IES Hotel escuela de la comunidad de Madrid - <http://ieshotelescuola.com>
- ➔ **Málaga** : Escuela Universitaria de turismo : www.turismo.uma.es
- ➔ **Zaragoza** : Universidad San Jorge : www.usj.es

IRLANDE Dublin - *Institute of Technology Tallaght (ITT)* - <http://www.it-tallaght.ie>

HONGRIE Budapest - *Business School - Faculty of commerce, Catering and Tourism* – www.kvif.bgf.hu

POLOGNE Poznan - *Academy of Hotel Management and Catering Industry* - www.wshig.poznan.pl

PORTUGAL Estoril - *Escola Superior de Hotelaria e Turismo do Estoril* - www.eshte.pt

TURQUIE Ankara - *Gazi Üniversitesi* - <http://www.gazi.edu.tr>

Partage de contacts avec d'autres établissements de l'académie de Montpellier : **Gênes, Rovaniemi, Alborg, Alicante, Preston, Valladolid.**

Des partenariats avec d'autres établissements sont possibles, à étudier et rechercher selon les projets de chaque étudiant.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.